

N°1322

du 31
MARS
2020



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

CORONAVIRUS AU TOGO

■ 34 cas confirmés et 10 cas guéris

P.3

L'espoir dans l'inquiétude

■ Le long du Fleuve Mono sous surveillance, les piroguiers sensibilisés

P.6

SCIENCES

P.2

Unesco : Accès gratuit pour la Bibliothèque Numérique Mondiale sur Internet

COOPERATION

P.4

Des dirigeants européens saluent la réélection de Faure Gnassingbé

P.3 **Conséquences de la maladie au coronavirus au Togo**

LE GOUVERNEMENT DESORMAIS ARMÉ PAR LA LOI D'HABILITATION



Komi Selom Klassou,
Chef du gouvernement

*Aide financière,
licenciement,
télétravail,
loyers, factures:*
**les réponses
sont attendues**

P.4 Promotion de la consommation locale / Entrepreneuriat

La Société industrielle de transformation des produits agricoles tropicaux (SITRAPAT) annonce le démarrage de sa production



Sciences

Unesco : Accès gratuit pour la Bibliothèque Numérique Mondiale sur Internet

L'UNESCO a eu la grande idée de donner accès gratuitement à la Bibliothèque Numérique Mondiale sur Internet. Un beau cadeau à toute l'humanité ! Voici le lien : <https://www.wdl.org/fr> pour la France. Il rassemble des cartes, des textes, des photos, des enregistrements et des films de tous les temps et explique les joyaux et les reliques culturelles de toutes les bibliothèques de la

planète, disponibles en sept langues.

Le 21 avril 2009, l'UNESCO et 32 institutions partenaires ont lancé la Bibliothèque numérique mondiale, site Web qui présente des documents culturels uniques provenant de bibliothèques et d'archives du monde entier. Accessible à l'adresse www.wdl.org, il rassemble des manuscrits, des cartes,

des ouvrages rares, des films, des enregistrements sonores, des gravures et des photographies et offre au public un accès gratuit et sans restriction à ces documents. L'édification de sociétés du savoir : un objectif primordial de l'UNESCO.

L'une des missions premières de l'Organisation est de promouvoir la libre circulation de toutes les formes de savoir dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication. L'UNESCO s'est toujours appuyée sur les bibliothèques pour favoriser l'accès universel au savoir. Elle promeut donc l'éducation, la recherche et les échanges grâce à l'amélioration et à l'élargissement de l'accès au contenu de l'Internet. À cette fin, elle collabore avec un certain nombre de partenaires à la constitution de dépôts, numériques et autres, d'archives. Elle est en effet particulièrement déterminée à soutenir l'essor et l'expansion de la Bibliothèque numérique mondiale à l'échelle planétaire. La technologie uniformise le paysage des communications à un rythme sans précédent, ce qui

facilite les échanges d'informations et de connaissances. Pourtant, aujourd'hui comme autrefois, de graves inégalités persistent dans la maîtrise du savoir, ce qui est une source d'exclusion et de conflits sociaux. L'actuel fossé du savoir renvoie aux lacunes propres à chacune des quatre composantes de base des sociétés du savoir, c'est-à-dire la création, la conservation, le partage et l'application des connaissances. Ces quatre composantes sont au cœur des efforts déployés par l'UNESCO pour canaliser le pouvoir de la connaissance et de l'information au profit du développement. Les bibliothèques, en particulier numériques, sont véritablement les pivots des sociétés du savoir ; elles permettent aux individus d'accéder au savoir, de le partager et de le mettre en application. Pourquoi des bibliothèques numériques ? Les bibliothèques numériques proposent des services traditionnels et offrent en nombre de nouvelles options. Il leur faut, comme toute bibliothèque, procéder à une sélection très stricte de leurs ressources - lesquelles doivent être confor-



mes à des critères pertinents au regard de leur mission - et fournir des services qui facilitent l'utilisation des ressources en question par le public visé. Par rapport aux bibliothèques traditionnelles, quels avantages les bibliothèques numériques présentent-elles pour les utilisateurs ? Avant toute chose, elles sont souvent en mesure de donner accès, grâce à des réseaux distribués, à une somme d'informations que la plus grande bibliothèque traditionnelle du monde elle-même ne pourrait rassembler. L'un des autres aspects les plus séduisants des bibliothèques numériques, pour de nombreux utilisateurs, est la possibilité offerte de les consul-

ter depuis de multiples endroits. Les documents ne sont jamais inaccessibles parce prêtés, envoyés à l'atelier de reliure, rangés dans le mauvais rayonnage, volés ou utilisés par une autre personne à ce moment-là. Bien que les activités de recherche-développement concernant les bibliothèques numériques aient débuté dans certaines régions développées du monde, ces bibliothèques constituent bel et bien un phénomène mondial. Les habitants de tous les pays ont besoin d'informations pertinentes en temps opportun, même si les besoins varient d'un groupe de population à un autre.

AZIMUTS INFOS

D'anciens virus referont-ils surface avec le réchauffement climatique ?

La planète entière tremble sous la menace du nouveau coronavirus apparu il y a quelques jours en Chine. Et la découverte de chercheurs dans les glaces de l'Himalaya n'est pas faite pour nous rassurer. Plusieurs virus jusqu'alors inconnus ont été mis au jour. Volontairement, cette fois, et sous contrôle. Mais le réchauffement climatique et la fonte des glaces ne risquent-ils pas de bientôt changer la donne ?

C'était en 2015. Il y a 5 ans déjà. Une équipe de chercheurs américains et chinois partait pour le Tibet. Objectif : forer les glaciers de l'Himalaya pour analyser ensuite les carottes ainsi extraites à la recherche des bactéries et autres virus qu'elles pourraient renfermer. Dans une pré-édition de leur article, on apprend qu'ils ont ainsi mis au jour pas moins de 33 virus dont 28 jusque-là inconnus de la science.

Ils ont été découverts dans une glace vieille de pas moins de 15.000 ans. À quelque 50 mètres de profondeur. Et pour s'assurer que ces échantillons ne soient pas contaminés par leur exposition à l'air moderne, les chercheurs ont suivi des protocoles très précis et rigoureux. D'autant que les concentrations en micro-organismes anciens dans de telles carottes sont extrêmement faibles par rapport à celles de l'environnement actuel. Les chercheurs ont ainsi été conduits à établir de nouvelles procédures d'échantillonnage ultra-propres applicables aux virus.

Il leur aura fallu s'installer dans une chambre froide portée à moins 5 °C et scier la couche la plus extérieure des carottes — soit une épaisseur de 0,5 cm — à l'aide d'une scie à ruban stérilisée. Puis, les carottes ont été lavées à l'éthanol afin de faire disparaître encore une autre couche probablement contaminée de 0,5 cm. Et les 0,5 cm suivants ont été nettoyés à l'eau stérile.

Pour les chercheurs, c'est sans grande surprise qu'ils ont alors mis au jour plusieurs virus jusqu'alors inconnus. Des virus assez différents d'une carotte à l'autre — l'une datant de 15.000 ans, l'autre de seulement 520 ans. Des différences sans doute révélatrices de conditions climatiques, elles aussi, dissemblables au moment de leur dépôt. Des différences qui fournissent donc des informations importantes aux chercheurs sur la manière dont les virus peuvent prospérer ou non en fonction des conditions environnementales.

Musique

France: Au théâtre chez soi, avec la Comédie Française et France Télévisions

Pour cause du confinement lié à la pandémie de coronavirus, France Télévisions a souhaité enrichir son offre de spectacles vivants sur ses antennes en renforçant son partenariat historique avec la Comédie-Française, qui ouvre exceptionnellement l'ensemble de son catalogue. Ensemble, les deux institutions proposeront chaque semaine un nouveau spectacle issu du répertoire de la Comédie-Française et interprété par sa troupe.

Ainsi, chaque dimanche soir,

dès 20h50 sur France 5, le public pourra assister à une représentation depuis son salon, dans le cadre du programme Au théâtre chez soi. Les pièces de théâtre seront également disponibles sur le site france.tv. Au programme ce 5 avril, L'Avare et ce 12 avril Un fil à la patte.

" Je suis très fière de pouvoir, dans cette crise hors norme et douloureuse, offrir à nos concitoyens confinés chez eux la chance de découvrir ou redécouvrir de grandes œuvres théâtrales



grâce à ce partenariat historique avec la Comédie-Française", fait part Delphine Ernotte Cunci, Pré-

sidente de France Télévisions, dans le communiqué.

" En ces heures d'une violence sourde qui tous nous sidère, je suis heureux que les fruits de cette collaboration historique permettent au plus grand nombre de voir ou revoir les grandes œuvres de notre répertoire", indique pour sa part Eric Ruf, Administrateur général de la Comédie-Française.

" En plus des captations réalisées avec France Télévisions, la Comédie-Française est heureuse de mettre à la disposition de cette programmation exceptionnelle des enregistrements récents, inédits à la télévision, produits grâce à son autre partenariat avec Pathé Live. Je tiens à remercier particulièrement Delphine Ernotte Cunci et Michel Field de cette proposition de rendez-vous avec la Comédie-Française sur France 5 et sur leur plate-forme."

Patrimoine

Pays-Bas : un tableau de Van Gogh volé dans un musée

La peinture Le jardin du presbytère de Nuenen au printemps du célèbre artiste néerlandais Vincent van Gogh a été dérobé au musée Singer Laren aux Pays-Bas. Ce dernier est actuellement fermé en raison de la pandémie de Covid-19. "Il y a eu une effraction hier (dimanche, ndr) soir et un tableau de Van Gogh a été volé", a déclaré dans une vidéo Evert van Os, le directeur général du musée. Des voleurs ont forcé la porte d'entrée vitrée du bâtiment afin de dérober le tableau réalisé en 1884, d'une valeur estimée entre un et six millions d'euros, selon les médias néerlandais. Le cambriolage s'est



déroulé dans la nuit de dimanche à lundi vers 3h15, a indiqué la police. L'oeuvre avait été prêtée au Singer Laren par le musée de Gro-

ningue (nord du pays) dans le cadre d'une exposition dédiée à l'art néerlandais.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression

Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication

Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction

Jean AFOLABI

Rédaction

Sylvestre D.

Hervé AGBODAN

Maurille AFERI

Pater LATE

Kossiwa TCHAMDJA

Koffi SOUZA

Alan LAWSON

Abel DJOBO

Tony FEDA

Service photographie

Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature

LAWSON Laté

Graphisme

Guillaume BOGLA

Conséquences de la maladie au coronavirus au Togo

LE GOUVERNEMENT DESORMAIS ARMÉ PAR LA LOI D'HABILITATION

Aide financière, licenciement, télétravail, loyers, factures : Les réponses sont attendues

Late Pater

Le coronavirus crée des soucis économiques, au-delà de la peur d'en mourir. Les activités sont paralysées. Et le Togolais lambda se pose des questions. Pour une population marquée par la précarité et l'informel – 85,5% des entreprises sont informelles sur les 115.880 unités économiques dénombrées en 2018 –, comment faire pour rembourser, en cette fin du mois, les crédits pris dans les banques et surtout les microfinances ? Par quelle acrobatie payer les loyers et factures ? Comment tenir dans la durée pour nourrir la famille, pour ceux qui n'ont pas d'emploi stable ? Ne va-t-on pas finir par être licencié ? Ces questions prioritaires sont abordées dans le nouveau cadre législatif dont dispose l'Exécutif.

Le 27 mars 2020, les députés ont donné les «armes» nécessaires au gouvernement. En séance spéciale, l'Assemblée nationale a ainsi voté le projet de loi portant habilitation du gouvernement à prendre par ordonnances les mesures relevant du domaine de la loi. Pour une première fois. Le texte est clair, précis et bien encadré : «conformément aux dispositions de l'article 86 de la Constitution, le gouvernement est autorisé à prendre par voie d'ordonnances, dans un délai de six (6) mois, à compter du 16 mars 2020, toute mesure relevant du domaine de la loi pour lutter contre la propagation du coronavirus (Covid-19) et protéger la population des risques de contamination. Ce délai peut être, au besoin, prorogé par la loi.

Sont notamment concernées les mesures visant à : a) protéger la santé de la population ; b) assurer la sécurité des personnes et des biens ; c) permettre de procéder aux réquisitions ou à la nationalisation de tous biens et services nécessaires afin de lutter contre la pandémie ; d) permettre de réquisitionner les personnels et autres compétences nécessaires ; e) accorder directement ou indirectement, en cas de nécessité, une aide financière aux entreprises, aux opérateurs économiques et aux ménages ; f) sauver les emplois, éviter les licenciements, prévenir et limiter la cessation d'activité des personnes physiques ou morales exerçant une activité économique et des associations ; g) permettre aux autorités compétentes la détermination des modalités de délivrances de diplôme ou des modalités de déroulement des concours ou examens d'accès à la fonction publique, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats ; h) adapter, aux seules fins de limiter la propagation du Covid-19 parmi les personnes participant ou impliquées dans les procédures judiciaires, les règles relatives au déroulement des gardes à vue, et celles facilitant l'intervention à distance de l'avocat ; i) encadrer l'exercice des droits et libertés publiques, ainsi que des droits civiques ; j) réaménager les règles de la détention, les conditions de travail et de vie en milieu carcéral ou en milieu fermé aux seules fins de limiter la propagation du Covid-19 parmi les personnes participant ou impliquées dans ces procédures ; k) réduire l'impact économique, financier, social, culturel et sécuritaire de l'épidémie à Covid-19 sur l'Etat, les collectivités locales, les opérateurs économiques publics et privés, ainsi que des personnes physiques, notamment des ajustements budgétaires, des mesures d'accompagnement fiscal ou incitatives particulières ; l) faciliter le report ou l'étalement du paiement des loyers, des factures d'eau, d'électricité, de téléphone et d'accès à internet afférents aux locaux professionnels, aux personnes physiques et aux ménages, renoncer aux pénalités financières et aux suspensions, interruptions ou réductions de fournitures susceptibles d'être appliquées en cas de non-paiement desdites factures ; m) réglementer, reporter, suspendre ou interdire les expulsions locales ; n) adapter les règles d'exécution des contrats de travail et de la fonction publique aux nécessités de lutte contre l'épidémie en déterminant les conditions et des nouveaux modes de travail, dont notamment le télétravail, les réaménagements des horaires de travail ; o) adopter, renforcer, compléter et modifier les dispositions du code de la santé, de la loi relative à la sécurité intérieure ou les dispositions relatives à l'état d'urgence, en précisant les nouvelles mesures susceptibles de réduire la propagation de l'épidémie, notamment le confinement, l'isolement, l'état d'urgence sanitaire ; p) faire face aux conséquences, notamment de nature administrative ou juridictionnelle, de la propagation du Covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation ; q) adapter les délais et procédures applicables au dépôt et au traitement des déclarations et demandes présentées aux autorités administratives, des délais et les modalités

de consultation du public ou de toute instance ou autorité, préalable à la prise d'une décision par une autorité administrative et, le cas échéant, les délais dans lesquels cette décision peut ou doit être prise ou peut naître ainsi que les délais de réalisation par toute personne de contrôles, travaux et prescriptions de toute nature imposées par les lois et règlements, à moins que ceux-ci ne résultent d'une décision de justice ; r) adapter, interrompre, suspendre ou reporter le terme des délais prévus à peine de nullité, caducité, forclusion, prescription, inopposabilité, déchéance d'un droit, fin d'un agrément ou d'une autorisation ou cessation d'une mesure, à l'exception des mesures privatives de liberté et des



Le PM Selom Komi Klassou, lors de son passage au Parlement

sanctions ; s) adapter, aux seules fins de limiter la propagation du Covid-19 parmi les personnes participant à la conduite et au déroulement des instances juridictionnelles, les règles relatives à la compétence territoriale et aux formations de jugement des juridictions administratives et judiciaires, ainsi que les règles relatives aux délais de procédure et de jugement, à la publicité des audiences et à leur tenue, aux recours à la visioconférence devant ces juridictions et aux modalités de saisine de la juridiction et d'organisation du contradictoire devant les juridictions ; t) assurer la continuité des institutions locales et de l'exercice de leurs compétences, ainsi que la continuité budgétaire et finan-

cière des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, notamment en permettant de déroger aux règles d'organisation et de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, s'agissant notamment de leurs assemblées délibératives et de leurs exécutifs, y compris en autorisant toute forme de délibération collégiale à distance et aux règles régissant l'exercice de leurs compétences par les collectivités locales ; u) sanctionner les infractions au non-respect des mesures préventives et curatives préconisées, au confinement, aux restrictions de déplacement et aux spéculations de toute nature.

Les mesures concernées sont prises en conseil des ministres après avis de la Cour constitutionnelle. Elles entrent en vigueur dès leurs publications au journal officiel de la République togolaise. De manière générale, dans un délai de six (6) mois, le gouvernement est autorisé à prendre par ordonnance toute mesure relevant du domaine de la loi afin d'harmoniser l'état du droit, d'assurer la cohérence de textes, d'abroger les dispositions

devenues sans objet.

Dans la période d'habilitation, le gouvernement communique à l'Assemblée nationale, à sa demande, toute mesure prise ou mise en œuvre en application de la présente loi. L'Assemblée nationale peut requérir toute information complémentaire en ce qui concerne le contrôle et l'évaluation de ces mesures ainsi que les conséquences sanitaires de l'épidémie de Covid-19. Sous peine de caducité, les ordonnances prises en exécution de la présente loi doivent faire l'objet de projets de ratification à déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la fin du délai d'habilitation.

En droit constitutionnel, une ordonnance est une mesure prise par le gouvernement dans des matières relevant normalement du domaine de la loi. Elle relève de la procédure législative déléguée. Assimilées à des règlements, les ordonnances entrent en vigueur dès leur publication (différente de la promulgation). Elles ne prennent toutefois valeur législative qu'après avoir été ratifiées par le Parlement dans le délai fixé.

34 cas confirmés et 10 cas guéris

L'espoir dans l'inquiétude

Du 26 au 30 mars 2020, le bilan est passé de 24 cas confirmés, 23 cas actifs, 1 cas guéri et 0 décès à 34 cas confirmés, 23 cas sous traitement (actifs), 10 cas guéris et 1 décès. Les nouveaux cas sont : un Togolais de 29 ans résidant à Lomé, aucun voyage récemment effectué, contaminé par un autre cas testé positif ; une Togolaise de 60 ans ayant quitté Lomé pour Mango au début du mois de mars ; un Togolais de 53 ans résidant à Lomé, revenu de France le 15 mars ; une Indienne de 23 ans résidant à Lomé ayant séjourné en Angleterre et en Ethiopie avant de rentrer le 20 mars ; un homme de 42 ans, Togolais, résidant à Lomé ; un homme de 46 ans, diplomate sénégalais résidant à Lomé ; un homme de 30 ans, Togolais, résidant à Agoè ; un homme de 41 ans, Tchadien résidant à Lomé, rentré du Tchad le 19 mars ; un homme de 28 ans, Sénégalais résidant à Lomé, revenu de Dubaï le 23 mars ; un homme de 31 ans, Sénégalais résidant à Lomé, revenu de Dubaï le 23 mars. Hier à la mi-journée, trois (3) nouveaux patients guéris se sont ajoutés aux six (6) personnes guéries de la maladie (à la date du 29 mars), portant désormais à 10, le nom-

bre total des personnes guéries du coronavirus au Togo. Une lueur d'espoir. Le 27 mars, le Togo a enregistré son premier décès lié au coronavirus : il s'agit d'un Togolais de 49 ans, Dominique Aliziou, journaliste et directeur de publication de l'hebdomadaire Chronique de la Semaine, qui a été admis au centre hospitalier régional de Lomé (réquisitionné pour la prise en charge des cas de coronavirus) le 22 mars après un séjour de deux semaines à Bruxelles, avant de rentrer le 17 mars 2020. Il avait des antécédents de maladies respiratoire et cardiaque (asthmatique).

Le même jour de ce premier décès, devant les députés, le Premier ministre Selom Klassou n'a pas trop dit en affirmant que «le Togo ne connaît pas moins une situation préoccupante malgré les mesures de prévention prises tôt au lendemain du premier cas index enregistré le 5 mars». Au Togo, le nombre de personnes contaminées augmente et 437 cas contacts sont dénombrés à la date du 27 mars. Ce qui n'est pas synonyme de 437 malades confirmés. Sur les 437 cas contacts, 294 ont fait l'objet de contrôle médical et ont été révélés cas négatifs. 88 autres personnes sont confinées à l'hôtel Lébéné (ex-Ibis) réquisitionné pour la mise en qua-



Entrée principale du CHR-LC

rantaine des cas suspects, et le reste des personnes est en autoconfinement à domicile. Sans oublier ceux qui sont devenus introuvables ou non repérables et ceux qui ne respectent pas strictement les exigences du confinement.

Loin de paniquer, voilà qui doit naturellement inquiéter tant au Togo qu'ailleurs. Vu l'extrême promiscuité qui caractérise les populations, surtout qu'il y en a qui continuent de minimiser la portée ou l'existence même de la pandémie. Ou encore qui ne sont toujours pas touchés par la sensibilisation. On peut légitimement penser que ces 437 cas contacts sont ceux qui ont pu être tracés et suivis de près. A côté, on a des cas asymptomatiques qui circulent allégrement, le virus en poche. Dans les transports communs, à

piéd, en voiture privée... Imaginons ce Nigérien testé positif à Tsévié le 20 mars, au lendemain d'un long voyage Kara-Tsévié par Karibou Transport, venant du Niger en aller-retour. Imaginons cette Togolaise qui a quitté Lomé pour Mango au début du mois de mars. Et bien d'autres cas. En clair, et c'est qui justifie la multiplication brusque des cas de décès dans d'autres pays, le virus est davantage propagé par les contacts secondaires du premier cas, sans le savoir dans la mesure où le test à grande échelle n'est pas encore disponible pour vite détecter le mal. Il faut d'abord avoir les symptômes pour se déclarer ; or, à cette étape, c'est que le virus a déjà trop progressé et circulé. Aujourd'hui, au-delà des gestes barrières, le grand défi

(suite à la page 6)

Coopération

Des dirigeants européens saluent la réélection de Faure Gnassingbé

Late Pater

Le chef de l'Etat togolais, Faure Essozimna Gnassingbé, a reçu, le 25 mars 2020, les félicitations du leader français, Emmanuel Macron, du président du Conseil européen, Charles Michel, et de la présidente de la Commission de l'Union européenne, Mme Ursula von der Leyen, pour sa brillante victoire à l'élection présidentielle du 22 février dernier.

Dans son message, le président français a exprimé ses vœux de succès à son homologue togolais avant de saluer ses efforts en matière de gouvernance économique et politique. Le Président Macron a réaffirmé, à cet égard, l'engagement de son pays à accompagner le Togo dans la mise en œuvre des projets structurants du Plan national de développement notamment dans les domaines de l'éducation et de l'accès aux services sociaux de base. «La France continuera de soutenir la mise en œuvre du Plan national de développement dans les secteurs de l'éducation et de l'accès aux services de base, en particulier à l'Agence Française de Développement afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de l'ensem-



ble des togolais».

Le président français estime que «le Togo est confronté à de nombreux défis avec le développement d'une menace terroriste venant du Sahel qui pèse sur les pays riverains du pays du golfe de Guinée». Et le Togo a su y faire face jusqu'à présent. Ce qui, selon Emmanuel Macron, rend plus «nécessaire les efforts sur les politiques de soutien à la cohésion nationale mais aussi à la consolidation de la démocratie».

Dans sa correspondance, Emmanuel Macron «forme le vœu que l'attractivité du Togo reste croissante auprès des investisseurs internationaux et notamment français». «...je me réjouis de vous compter parmi les Chefs d'Etat qui seront présents à Bordeaux pour le Sommet Afri-

que France en juin prochain, qui traitera de ce thème (ndlr : urbanisation et changement climatique) dans un format renouvelé associant les entreprises et la société civile», a conclu le Président français.

Le président du Conseil européen, Charles Michel, et la présidente de la Commission de l'Union européenne, Mme Ursula von der Leyen, ont aussi adressé leurs vives et chaleureuses félicitations au chef de l'Etat togolais. Dans un message conjoint, les deux diplomates ont renouvelé l'engagement de l'instance européenne à accompagner les réformes politiques et économiques initiées par le Président Faure Gnassingbé depuis son accession à la magistrature suprême.

Promotion de la consommation locale / Entrepreneuriat

SITRAPAT annonce le démarrage de sa production

Jean AFOLABI

A l'attention des structures pilotant le programme des «Restaurants communautaires», de la fédération ou interprofession de la filière bétail et viande du Togo, des communautés religieuses administrant des orphelinats, des séminaires des Eglises catholique et protestante, de la Braserie, des unités de fabrication de provendes, et des hôtels, la société SITRAPAT a démarré ses activités de production dans son usine sise à Tsévié, à 35 kilomètres au nord de Lomé. C'est en tout cas ce que sous-entend une note du ministre Noël Koutéra Bataka de l'Agriculture, de la production animale et halieutique en date du 25 mars 2020 qui annonce aux acteurs la «disponibilité de stocks de farine et semoule de maïs» chez ce fabricant.

Dans la dynamique de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2018-2022), écrit le ministre aux destinataires de sa note, «et afin d'encourager les initiatives d'entreprises de promotion de nos produits du terroir, je vous saurais gré des dispositions que vous voudriez bien faire prendre pour vos commandes et pour diffuser

l'information auprès de vos différents partenaires, de la disponibilité de ces produits locaux en cas de besoins». Les produits en question sont : une farine de haute qualité pour la consommation humaine (6 000 tonnes de stock disponible) ; de la semoule (gritz) destinée aux brasseries ou à la consommation humaine sous forme de couscous à cuire à la vapeur d'eau, disponible jusqu'à 5 000 tonnes ; et 4 050 tonnes de son pour l'alimentation du bétail.

La Société industrielle de transformation des produits agricoles tropicaux (SITRAPAT) est une entreprise de droit togolais. Malgré la psychose du Covid-19, il y a aussi de très bonnes nouvelles : une usine nouvellement installée à Tsévié (35 km de Lomé) ambitionne transformer 50 tonnes de maïs par jour en farine sous le label «Ebli Foods», écrivait samedi le confrère de AgriDigital. Le promoteur, Marc Ntimon, agronome de formation, justifie son challenge par l'impératif d'offrir aux populations une farine de maïs de haute qualité avec une matière première achetée directement chez les agriculteurs locaux, ajoute le confrère. Qui précise que le projet a séduit les ban-



ques. L'investissement mobilisé s'évalue à plus de 3 milliards F.CFA. Les gros travaux sont presque achevés et les moteurs tournent déjà.

«Le maïs est à la base de l'alimentation au Togo. Tel que consommé sans aucun traitement, les consommateurs sont exposés à des problèmes d'obésité et de maladies cardiovasculaires. On a décidé d'apporter notre contribution pour améliorer la qualité de l'alimentation mise à la disposition de la population», explique Marc Ntimon, président du conseil d'administration de SITRAPAT S.A à agridigitale.net. Dans les usages, le maïs est toujours écrasé au moulin avec les cailloux, les débris de fer ou encore les poussières dans des conditions hygiéniques très peu recommandables, estime le confrère.

Sur les témoignages d'une volontaire, relayés par tweet

Le VEC, une voie de réussite pour les jeunes

YEWENOU Sidonie, vaillante femme à Atakpamé, s'est reconstruite grâce à la mission de volontariat d'engagement citoyen. Titulaire d'un certificat de fin d'apprentissage en couture, elle n'avait pas les moyens pour ouvrir son atelier. Sa mission de volontariat lui a permis aujourd'hui de s'installer à son propre compte et de se prendre en charge, écrit l'Agence nationale de volontariat au Togo (ANVT) dans un tweet publié le 27 mars dernier.

Agée de 24 ans, veuve et mère d'un garçon de 3 ans, Sidonie est une femme battante. Volontaire d'engagement citoyen (VEC) de la phase 4, selon elle, le courage et l'effort sont les seuls moyens pour réussir dans la vie. Elle avait rêvé devenir une sage-femme depuis son enfance, mais ce rêve s'est brisé en 2009 car, elle a dû abandonner les classes pour faute de moyens financiers. «J'ai abandonné les études suite à une longue maladie de mon père, le conduisant à une hémiplégie. J'ai servi pendant plusieurs années dans un restaurant moyennant 300 francs par jour, pour aider ma maman et



mon petit frère. C'était tellement difficile», raconte-t-elle.

Titulaire d'un certificat de fin d'apprentissage (CFA) en couture, Sidonie n'a pas pu ouvrir son atelier : «je dois toute ma reconnaissance à ma patronne qui a accepté de me signer le contrat gratuitement. Je me suis marié après l'apprentissage comptant sur l'aide de mon mari pour ouvrir mon atelier, mais la vie en a décidé autrement. J'ai perdu mon mari dans un accident de circulation, me laissant seule avec mon petit garçon», confie elle.

Désespérée après la mort de

son mari, Sidonie a fait le volontariat d'engagement citoyen à Atakpamé et a bénéficié des avantages qui vont avec. «J'ai fait le volontariat d'engagement citoyen pour contribuer au développement de ma communauté. C'est ce qui m'a permis d'épargner 80.000 F CFA pour ouvrir mon atelier de couture», a-t-elle témoigné. Sidonie a associé à son métier de couture le commerce des ustensiles de cuisines. Elle prévoit s'acheter une machine de surfilage pour se démarquer des autres couturières de la localité.

Relation de jumelage avec la commune française de Sait-Varentais

Retour d'un voyage fructueux à Témédja

La mission du comité de jumelage du Saint-Varentais, section Togo, partie à Témédja est de retour. Elle était composée de cinq personnes : Jannick Vergnault, Bruno Bazin, Thierry, Grellier, Jean-Luc Erisse et Laurent Michaud, précise le confrère français de La Nouvelle République. Sur place, ils ont pu inaugurer de grosses réalisations : les lampadaires solaires installés dans dix villages différents (sans électricité) et pour ces mêmes villages, des chargeurs solaires pour les téléphones portables. Cette opération a été financée à 70% par le SIEDS. Dans deux autres villages, Omouva et Agbefé, ils ont inauguré les deux forages d'une profondeur de 80 mètres et 120 mètres. Ils ont été subventionnés par le SVL et l'agence de l'eau Loire-Bretagne et autofinancés en partie grâce à l'opération ferraille. Celle qui devait avoir lieu samedi 28 mars est reportée, souligne le confrère.

Dans le village d'Omouva, à 3 heures de marche de Témédja, les villageois vont désormais disposer de l'eau potable au forage, de la lumière au centre du village avec le lampadaire solaire et de tables et bancs réalisés par



Les bornes-fontaines évitent aux femmes de marcher des heures pour chercher de l'eau.

le menuisier de Témédja en décembre dernier pour les écoles. La plupart des élèves étaient assis par terre. «On peut dire que c'est un grand changement», explique Claude Nargeot. Les membres du comité ont également fait le suivi de chantier pour la finition des latrines au lycée (1.000 élèves) : deux blocs de six latrines : un bloc pour les filles et un pour les garçons.

Pour toutes ces réalisations, il a été établi des conventions entre les villageois et le comité de jumelage de Témédja et de Saint-Varent pour permettre une

bonne utilisation et une bonne gestion de ces équipements. Ils ont également préparé l'organisation du voyage culturel prévu en octobre prochain pour fêter le 10e anniversaire de la signature du jumelage.

Saint-Varent est une commune du Centre-Ouest de la France située dans le département des Deux-Sèvres en région Nouvelle-Aquitaine. Elle appartient au Pays Thouarsais. Ses habitants sont appelés les Saint-Varentais et les Saint-Varentaises.

FOOTBALL/COVID 19

Les recommandations de la FIFA aux fédérations pour gérer la crise

La FIFA a commencé à réfléchir à quelques solutions quand il sera temps de sortir de la crise. Elles portent sur trois axes: la fin des contrats, les accords sur la réduction des salaires et le prochain mercato.

Hervé A.

Les réponses à la crise actuelle sont encore floues puisque la situation évolue en temps réel, mais elles commencent à apparaître. Il y a quelques jours, nous apprenions que la FIFA réfléchissait à un mercato long de plusieurs mois et pouvant aller jusqu'à la fin décembre. Évidemment, cela dépendrait des différentes dates de reprise des championnats, si reprise il y a. C'est là que la FIFA intervient. Sky Sport Italia révèle que l'instance mondiale a commencé à élaborer des solutions et les a communiquées aux différentes fédérations.

Ces propositions reposent sur trois axes : les contrats expirant à la fin de cette saison, les accords portant sur la réduction des salaires des joueurs et le prochain mercato. Ces recommandations sont évidemment à appliquer (si besoin) en fonction de la situation sanitaire de chaque pays. C'est là toute la complexité du problème. La FIFA peut tenir un rôle consultatif mais c'est ensuite aux différentes fédérations, en accord avec leur gouvernement respectif, de faire leur propre choix.

Concernant les fins de contrat, les choses sont plutôt simples. En cas de prolongement de la saison



actuelle, Infantino et ses conseillers proposent de reporter l'échéance au-delà du 30 juin, à la discrétion des clubs et des fédérations. Autrement dit, on devrait avoir un contrat à la carte, en fonction des derniers matches ayant lieu dans les différentes ligue. Il en va de même pour les joueurs ayant déjà signé un contrat dans un autre club.

La FIFA a également fait passer quelques messages sur les accords entre clubs et joueurs sur la réduction des salaires. Les clubs étant victimes, comme les autres entreprises, elle les invite à éviter des situations qualifiées

de "déloyales et contentieuses", pour se tourner vers les instances nationales. Le groupe de travail suggère d'aller vers le report de paiement et pourquoi pas la réduction des salaires à un pourcentage raisonnable. Pour combler le manque, la FIFA indique qu'elle va créer un fond spécial qui aidera certaines organisations à faire face aux difficultés économiques. Enfin, en ce qui concerne le mercato, la première consigne et comme c'est déjà le cas, les dates peuvent être modifiées selon la volonté des associations. Actuellement long de 12 semaines (de début juin à début septem-

bre), le marché des transferts pourrait gagner quatre semaines supplémentaires dans un premier temps. En fonction de l'évolution de la pandémie, ces dates seront évidemment modifiées. Il reste également quelques points à éclaircir mais pour cela, la FIFA devra faire preuve d'inventivité. L'épidémie ne s'arrêtera pas partout au même moment. Il s'agira donc de créer des conditions différentes en fonction des zones géographiques et cela aura de nouvelles incidences sur le calendrier. Les problèmes sont encore loin d'être terminés.

(avec footmercato.com)

Juventus, réduction de salaire en vue

Comme de nombreux clubs européens avant elle, la Juventus Turin a annoncé samedi qu'elle réduirait le salaire de ses joueurs et de son entraîneur Maurizio Sarri de "mars à juin", afin de modérer l'impact de la pandémie de nouveau coronavirus sur ses finances.

Les conséquences économiques et financières de l'accord conclu (pour la réduction des salaires, ndr) auront un impact positif de 90 millions d'euros sur l'exercice financier 2019/2020, ont estimé les Bianconeri, leaders du championnat italien, à l'arrêt jusqu'au 3 avril au moins.

La Juventus a toutefois ajouté que dans l'hypothèse où la saison devrait se terminer plus tard que prévu, l'effectif turinois serait alors payé plus que d'ordinaire pendant les mois additionnels de compétition.

L'Italie, pays le plus touché au monde par la pandémie de Covid-19, a dépassé samedi la barre des 10.000 morts, concentrant à elle seule près d'un tiers des décès dans le monde liés au nouveau coronavirus. Dans ce contexte, l'activité et les compétitions sportives sont à l'arrêt dans le pays. Un arrêt définitif de la saison de Serie A pourrait coûter de 550 à 650 millions d'euros, selon un audit de KPMG.

Des stars engagées dans la lutte contre le COVID-19

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du Coronavirus, l'OMS et la FIFA ont lancé une campagne conjointe pour sensibiliser toute la planète entière. A cet effet, les deux institutions ont choisi des stars du football mondiale pour cette œuvre dont le camerounais Samuel Eto'o et l'ivoirien Yaya Touré.

Ils sont au total 28 joueurs de football à participer à cette campagne conjointe de l'OMS et de la FIFA. On note entre autre la présence San Iker Casillas (Espagne), de Lionel Messi (Argentine), de Samuel Eto'o (Cameroun), de l'Italien Gianluigi Buffon, ou encore de l'Ivoirien Yaya Touré.

La campagne consiste à sensibiliser toutes les personnes dans le monde sur la nécessité de bien se protéger et de protéger les autres du Covid-19 avec les cinq actions indispensables à travers une vidéo, et ceci dans plusieurs langues.

Gianni Infantino, président de la FIFA exhorte tout le monde à mettre la santé humaine au centre de toute chose en période de crise sanitaire et appelle à œuvrer ensemble. "Nous devons rappeler à tous que nous sommes une seule humanité. La santé passe en premier. Tout le reste est secondaire. Nous devons être forts et suivre les conseils de l'OMS et des gouvernements. Comme au football, en agissant ensemble avec détermination, discipline et en faisant preuve d'un esprit d'équipe, nous gagnerons", a souligné M. Infantino.

La Ligue de Diamant recule de trois cases

Après Doha et une nouvelle épreuve chinoise dont le lieu restait à déterminer, la Ligue de Diamant d'athlétisme a effacé trois nouvelles dates de son calendrier 2020. Les meetings de Stockholm (24 mai), Naples (28 mai), et Rabat (31 mai), ont été reportés à une date encore inconnue.

Trois dates restent inscrites au calendrier du mois de juin : Eugene (7 juin), Oslo (11 juin), et Paris (13 juin). Elles sont toujours officiellement maintenues, mais en étant très menacées par la pandémie de COVID-19. Sebastian Coe, le président de World Athletics, l'a répété en fin de semaine passée : la saison 2020 peut encore se dérouler à peu près normalement et compter un certain nombre de meetings d'un jour.

Selon le dirigeant britannique, il reste matériellement possible de débiter la saison plus tard, pour la terminer en décalage de plusieurs semaines par rapport au calendrier initial. Par ailleurs, cinq étapes du Continental Tour Gold, le nouveau circuit proposé par World Athletics, ont été reportées : Nairobi (2 mai), Tokyo (10 mai), Nankin (13 mai), Ostrava (22 mai), et Turku (9 juin). Quant au meeting d'Hengelo (Pays-Bas), prévu le 1er juin, il a été annulé.

JEUX OLYMPIQUES

La Corée du Sud veut changer les règles pour le football

Thomas Bach l'a suggéré cette semaine à l'occasion d'une conférence de presse téléphonique: le report des Jeux de Tokyo s'apparente à "un immense puzzle où chaque pièce devra trouver sa place".

La Fédération sud-coréenne de football en a ajouté une, qui n'avait peut-être pas été imaginée par le

président du CIO : l'âge des joueurs du tournoi olympique. L'organisation sud-coréenne a écrit un courrier au CIO, à la FIFA et à la Confédération asiatique de football, pour leur demander de relever d'une année l'âge maximum des joueurs autorisés à disputer les Jeux.

Il est actuellement fixé à 23 ans, avec une exception pour seulement

trois sélectionnés. Les Sud-Coréens estiment qu'il serait juste de permettre aux joueurs qui ont aidé leur équipe à se qualifier à être toujours admissibles pour le tournoi olympique.

La Corée du Sud a remporté en janvier dernier le championnat d'Asie des moins de 23 ans, qualificatif pour le Jeux de Tokyo 2020,

avec une équipe composée pour l'essentiel de joueurs nés en 1997.

Avec le règlement actuel, ils ne seraient pas autorisés à participer aux Jeux de Tokyo en 2021. La requête de la Corée du Sud a déjà été relayée par un autre pays, l'Australie, dont la fédération de football demande elle aussi au CIO un changement des règles.

BASKETBALL

Une serviette de Kobe Bryant vendue pour 33.000 dollars

Une serviette utilisée par la regrettée légende des Los Angeles Lakers, Kobe Bryant, lors de son dernier match NBA en avril 2016, a été achetée pour plus de 33.000 dollars (29.778 euros), a annoncé dimanche la société de ventes aux enchères Iconic Auctions.

La serviette, blanche et aux couleurs d'un sponsor de Bryant, a été vendue 33.077,16 dollars et a fait l'objet de 16 enchères, a indiqué Iconic Auctions. Son président Jeff Woolf a précisé sur la chaîne de télévision CNN que l'acheteur disposait déjà d'une très large collection d'objets liés aux Lakers: "C'est un supporter acharné des Lakers et son projet

à long-terme est de créer un musée en Californie du Sud", a-t-il expliqué.

Kobe Bryant, quintuple champion NBA avec les Lakers et double champion olympique avec les Etats-Unis, a fait ses adieux à la NBA et au basket le 13 avril 2016 à l'issue du dernier match de la saison régulière 2015-16 remporté par son équipe face à Utah (101-96 après prolongation).

Le N.24 des Lakers, surnommé "Black Mamba", avait inscrit durant cette rencontre 60 points et avait ensuite prononcé, la fameuse serviette sur ses épaules, un discours devenu depuis légendaire et conclu par la formule "Mamba Out" (littéralement, c'est



fini pour le Mamba). Kobe Bryant est mort à l'âge de 41 ans le 26 janvier dernier près de Los Ange-

les dans le crash de son hélicoptère, avec huit autres personnes, dont sa fille aînée Gianna.

34 cas confirmés et 10 cas guéris

L'espoir dans l'inquiétude

(suite de la page 3)

est : comment séparer les malades des personnes non contaminées, tous en confinement dans les mêmes maisons, pour briser la chaîne de transmission ? Encore que, comme dans tous les pays, on ne peut pas situer, avec précision, le jour de contamination du premier cas. A vue d'œil, on peut s'en rendre compte que beaucoup se concentrent sur les masques et leur degré de protection, tout en négligeant l'autre moyen de contamination que sont les surfaces, dont les poignets

des portes, les tables, les téléphones, les bancs chez les revendeuses de nourriture, etc.

Au Togo, avant de subir le test, il y a des conditions. «*Les prélèvements et tests de la maladie à coronavirus se font gratuitement sur demande adressée par les districts sanitaires avec prélèvement effectué sur un malade répondant à la définition de cas suspect ou cas probable. Il s'agit du Centre de santé de Lomé sis au quartier des Etoiles ; CMS Adakpamé ; CMS Amoutivé ; Centre de santé de*

Kodjoviakopé ; CMS Cacavé sis à Agoè Cacavéli», annonce la directrice de l'Institut national d'hygiène.

Tout ce qui reste à faire, c'est la prudence même si on ne sait pas si on a déjà le virus dans son corps. Contrairement aux idées véhiculées au départ, le Covid-19 tue aussi les très moins âgés... cet enfant de moins d'un an dans l'Illinois aux Etats-Unis.

Et vivement que le Togo puisse commencer par avoir son premier respirateur... et se préparer à faire face à la première nécessité.

Lutte contre la propagation du Covid-19

Le long du Fleuve Mono sous surveillance, les piroguiers sensibilisés

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19, des postes de surveillance ont été installés au niveau de plusieurs frontières terrestres du Bénin. Pour éviter le passage des clandestins par voie fluviale, les patrouilles policières ont été renforcées le jeudi 26 mars 2020 le long du fleuve Mono, formant une frontière naturelle avec le Togo, rapporte la presse béninoise.

Le long de la lagune de Grand-Popo jusqu'au fleuve Mono est sous surveillance des forces de sécurité. Une unité spéciale de surveillance des frontières avec les agents de la police républicaine en poste aux commissariats de Grand-Popo, d'Agoué, d'Hillacondji veillent à ce qu'il n'y ait aucune entrée ni sortie, indique-t-on.

A la suite de la fermeture des frontières terrestres par le Togo, pointe la presse béninoise, plusieurs voyageurs ont opté pour le transport fluvial. Un citoyen béninois a été abattu au cours de la semaine dernière par un militaire togolais en tentant de rejoindre l'autre rive du côté du Bénin. Deux Togolaises allant à Lomé par cette voie fluviale ont également trouvé la mort par noyade.

Par ailleurs, les piroguiers de



Togomey à Hillacondji ont été sensibilisés sur les dangers du transport fluvial. D'après le confrère de l'Agence Bénin Presse (ABP), le commissaire de Hillacondji, le capitaine Teffa Sambieni, a sensibilisé samedi les piroguiers qui aident les voyageurs à se rendre à Lomé ou au Bénin par les voies de contournement fluviales à Togomey, dans l'arrondissement de Hillacondji, sur les risques auxquels ils s'exposent. Malgré le renforcement des patrouilles policières au niveau de la lagune de Grand-Popo, longue de 20 kilomètres, certains voyageurs continuent de rallier le Bénin ou le Togo par les cours d'eau qui servent de frontières naturelles entre les deux Etats.

C'est fort de ce constat que le commissariat de Hillacondji a organisé, au profit des piroguiers de Togomey, cette séance de sensibilisation afin de leur expliquer les

risques qu'ils encourent et ceux auxquels ils exposent ces voyageurs clandestins, malgré la fermeture des frontières togolaises depuis une semaine, pointe l'ABP. Selon le commissaire, les piroguiers ont salué la démarche de la Police républicaine et ont promis collaborer pour dénoncer les auteurs et complices de ces actes d'incivisme.

Pour rappel, le Togo, dans ses mesures de lutte contre la pandémie de coronavirus sur son territoire, a fermé depuis le samedi 21 mars ses frontières terrestres. Une fermeture qui a donné de l'ampleur au trafic fluvial par les cours d'eau reliant les deux pays voisins. Le confrère rappelle également que mardi dernier, trois voyageurs clandestins dont un Béninois et deux Togolaises ont trouvé la mort dans ces cours d'eau.

Afrique/Santé

Deux médecins pour 1000 habitants

D'après les données de la Banque mondiale, la densité de médecins du continent africain est de 2 médecins pour 10 000 habitants, très en dessous de la moyenne mondiale qui est d'environ 14 médecins pour 10 000 habitants. D'ici 2030, les jeunes seront plus de 750 millions sur le continent africain, ce qui augmentera la main d'œuvre disponible pour les pays. Malheureusement, l'état des lieux des politiques sanitaires africaines laisse penser qu'à long terme, le continent risque de passer à côté de cette opportunité économique. Surtout

lorsque l'OMS annonce que les maladies non transmissibles augmenteront de 27 % en Afrique au cours des dix prochaines années, entraînant 28 millions de décès supplémentaires.

Ces dernières années, les investissements dans les infrastructures et l'énergie ont augmenté en Afrique. D'après le cabinet Deloitte, les investissements d'un montant supérieur à 50 millions de dollars, dans le domaine des infrastructures en Afrique, ont connu une hausse de 5,9% en 2017. En revanche, l'investissement dans la santé reste très

modeste.

D'ici 2030, les jeunes seront plus de 750 millions sur le continent africain, ce qui augmentera la main d'œuvre disponible pour les pays. Malheureusement, l'état des lieux des politiques sanitaires africaines laisse penser qu'à long terme, le continent risque de passer à côté de cette opportunité économique. Surtout lorsque l'OMS annonce que les maladies non transmissibles augmenteront de 27 % en Afrique au cours des dix prochaines années, entraînant 28 millions de décès supplémentaires.

Combattre les effets du COVID-19 sur la vie des populations du continent

La BAD place un emprunt obligataire social d'un montant record de 3 milliards de dollars

La Banque africaine de développement (www.AfDB.org) notée triple-A a levé un montant remarquable de trois milliards de dollars sur les marchés financiers internationaux à travers un emprunt obligataire social, destiné à atténuer les effets de la pandémie de Covid-19 sur la vie des populations africaines et les économies du continent. Elle estime, dans un communiqué que cette émission obligataire sociale, «*Combattre le COVID-19*», a remporté un vif succès auprès d'investisseurs de premier plan, y compris les investisseurs socialement responsables. Elle a ainsi bénéficié d'un carnet d'ordres de très grande qualité de plus de 4,6 milliards de dollars. «*Combattre le COVID-19*» est aujourd'hui le plus gros emprunt social en dollars américains ayant jamais été placé par un émetteur sur les marchés financiers internationaux. Il représente aussi le plus gros emprunt global de référence jamais émis par la Banque africaine de développement. L'émission porte un coupon de 0,75%, et une échéance de trois ans.

Le Groupe de la Banque africaine de développement prend ainsi des initiatives pour apporter des réponses flexibles visant à

réduire les graves effets économiques et sociaux de la pandémie de Covid-19 sur ses pays membres régionaux et sur le secteur privé africain. «*Il s'agit d'une période critique pour l'Afrique, à un moment où elle doit relever les défis induits par le Covid-19. La Banque africaine de développement prend actuellement des mesures audacieuses pour soutenir les pays africains. Cette émission obligataire «Covid-19» de trois milliards de dollars est la première partie de notre réponse globale qui fera l'objet d'une prochaine annonce*», a déclaré Akinwumi Adesina, président du Groupe de la Banque africaine de développement. «*Cette émission est la plus importante obligation sociale jamais émise sur les marchés de capitaux en dollars. Nous sommes là pour l'Afrique et nous apporterons rapidement un soutien important au continent*».

Le montant record d'ordres pour cette obligation met en évidence le soutien des investisseurs, dont jouit la Banque africaine de développement, selon les banques chefs de file de cette transaction. «*L'épidémie du Covid-19 menaçant dangereusement l'Afrique, la Banque africaine de développement veut être à la*

hauteur de ses énormes responsabilités et déployer des fonds pour aider et préparer les populations africaines en contribuant à l'accès à la santé et à la totalité des autres biens, services et infrastructures essentiels», a estimé Tanguy Claquin, le Responsable mondial Sustainable banking, du Crédit agricole CIB. Les cas de patients infectés par le virus ont été lents à se manifester en Afrique, mais le Covid-19 se propage rapidement et a contaminé près de 3 000 personnes dans 45 pays, mettant sous forte pression des systèmes de santé déjà fragiles. Des milliards de dollars sont nécessaires pour venir en aide aux pays africains touchés par la pandémie. Des mesures d'urgence, ont déjà été lancées par les pays, allant dans certains cas jusqu'à l'arrêt des activités économiques, afin de freiner la propagation du virus. Partout dans le monde, des entreprises sont fermées et les travailleurs sont rentrés chez eux, ce qui a eu pour effet de perturber les chaînes d'approvisionnement, le commerce et les voyages, et d'entraîner l'économie mondiale vers la récession.

Devant les craintes de graves conséquences économiques /

Engagement commun de la Banque mondiale et du Fonds monétaire

Alléger le poids de la dette des pays les plus pauvres

Le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont communiqué au G20 la déclaration commune dont la teneur est livrée ci-après concernant l'allègement du poids de la dette des pays les plus pauvres. La flambée de maladie à coronavirus est susceptible d'entraîner de graves conséquences économiques et sociales pour les pays IDA, qui abritent un quart de la population mondiale et les

deux tiers de la population mondiale vivant dans l'extrême pauvreté.

Le Groupe de la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) appellent tous les créanciers bilatéraux publics à suspendre, avec effet immédiat et dans le respect des lois nationales des pays créanciers, les paiements au titre du remboursement de la dette des pays IDA qui en demandent une dispense. Cette

mesure aidera à répondre aux besoins immédiats de liquidités de ces pays face aux difficultés que pose la flambée de maladie à coronavirus et laissera du temps pour évaluer l'impact de la crise et les besoins de financement de chaque pays.

La Banque et le FMI invitent les dirigeants du G20 à confier au Groupe de la Banque mondiale et au FMI la charge de réaliser ces évaluations, et notamment de déterminer les pays dont l'état d'endettement est peu viable, et d'élaborer un projet d'action globale des créanciers bilatéraux publics pour répondre aux besoins de financement et d'allègement du poids de la dette des pays IDA. Ils sollicitent l'approbation de ce projet par le Comité du développement lors des Réunions de printemps qui se tiendront les 16 et 17 avril.

Le Groupe de la Banque mondiale et le FMI estiment qu'en ce moment, il est impératif d'apporter une forme de soulagement aux pays en développement et d'envoyer un signal fort aux marchés des capitaux. La communauté internationale accueillerait favorablement l'adhésion du G20 à cet appel à l'action.

(suite à la page 7)

Pour éviter la contamination du Covid-19 dans le monde du travail

Le gouvernement met à contribution les centrales syndicales et le patronat

Etonam Sossou

Le ministre de la fonction publique et des lois sociales, M. Gilbert Bawara, a rencontré ce 30 mars 2020, les représentants des centrales syndicales. Il a été question après les échanges de parvenir à des mesures pouvant garantir la protection et la sécurité sanitaire des populations tout en assurant la sécurité économique du pays en ce temps de crise lié à la propagation du Covid-19. Dans ce sens, plusieurs points ont fait objet de discussions entre le représentant du gouvernement et les



Gilbert Bawara, Ministre de la Fonction Publique

acteurs du monde du travail public, privé et parapublic. Ainsi, outre les mesures officielles, les travailleurs de tous les secteurs

doivent par leurs attitudes ou comportements participer à la lutte contre le Covid-19. « Prenons le secteur du transport en

commun par exemple, un zémidjan qui remorque deux ou trois personnes sur sa moto s'expose et expose aussi ses clients. Un taxi man qui continue de pratiquer la surcharge et fait monter dans son véhicule des passagers qui n'ont ni masque de protection ni gel hydro-alcoolique, s'expose et expose également les passagers au virus Covid-19 » a expliqué le ministre de la fonction publique.

Toujours dans le sens de prendre des initiatives pour limiter les dégâts liés au Covid-19, les dispositions seront prises au sein des entreprises au cas où la situation sanitaire pourrait conduire le Togo au confine-

ment. Dans ce cas, il y aura la possibilité de rotation dans les entreprises ou de mettre les employés en congé technique, mais aucune structure ne pourra profiter de la situation pour licencier les travailleurs. « Nous nous sommes rencontrés pour la gestion de la problématique de la pandémie du Covid-19 afin d'accompagner le gouvernement à prendre les mesures idoines. Nous invitons le secteur privé à faire preuve d'abnégation en ce temps de crise. Le secteur privé pense déjà à l'après Covid19 et elle demande au gouvernement de prendre des mesures pour atténuer sa situation » a déclaré le Prési-

dent du Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo, Germain Méba.

La Coordination Centrale des Travailleurs (CCT), présente à la réunion, a exprimé sa satisfaction sur l'initiative du gouvernement qui se tiendra à intervalle régulier pendant cette crise sanitaire. « Le plus important aujourd'hui c'est qu'il y ait une solidarité entre tous les acteurs et que tout le monde observe à la lettre les consignes du gouvernement. En cas de confinement toutes les dispositions seront prises à tous les niveaux » a affirmé le porte-parole de la CCT.

Contre le Coronavirus

La CNTT appelle la population à accompagner les efforts du gouvernement

Depuis quelques mois, la terre toute entière tremble ; le monde entier est et reste secoué par la pandémie dévastatrice du Coronavirus / Covid-19 avec des conséquences dramatiques à tout point de vue. Des milliers de morts sont déjà enregistrés ici et là au sein des populations. De la Chine à l'Italie, de la France aux Etats-Unis d'Amérique, de l'Allemagne à l'Espagne, du Togo au Maroc, du Burkina-Faso au Japon, de la Russie en République démocratique du Congo, partout, la menace est là ; vivante, permanente, inquiétante. C'est dire que le danger qui plane sur la communauté humaine toute entière est réel. Le Togo a enregistré le premier cas de Covid-19 le vendredi 06 mars 2020 et à ce jour, c'est plus d'une trentaine de cas qui sont pris en charge dans les différentes structures sanitaires réservés à cet effet.

La Confédération Nationale des Travailleurs du Togo par la voix de son Secrétaire Général

Yves Agui Palanga, apprécie les efforts des autorités togolaises, de tous les partenaires, de l'Organisation Mondiale de la Santé/OMS pour leur mobilisation et la gestion de cette crise sanitaire au Togo afin de prémunir la population du danger et garantir une santé saine. Elle adhère totalement aux dispositions et mesures prises par le gouvernement à l'endroit des populations afin de limiter la propagation du virus du Covid-19, et l'encourage même – en fonction de l'évolution de la situation – à renforcer ces mesures pour le bien de tous.

La CNTT lance un appel à toute la population, les travailleurs et travailleuses, tout secteur d'activités confondu à se conformer strictement aux mesures édictées par le gouvernement. « Nous en appelons particulièrement au monde du travail du secteur informel. Beaucoup parmi vous se trouvent dans un état de survie. Ils vivent au jour

le jour. C'est vrai! Mais ATTENTION. Ne banaliser pas le danger ! Prenons conscience de la dangerosité du mal. Vivons d'abord, travaillons ensuite!

Face à la gravité de la situation, le sens du civisme et de la discipline s'impose, le patriotisme nous oblige, le devoir nous appelle pour aider nos autorités au front, afin de vaincre le mal. La CNTT convie chacune et chacun à faire sa part. Nous aurons ainsi contribué à sauver notre pays », a précisé M. Yves Palanga. Et, ajoute-t-il : « aujourd'hui, nous sommes submergés par des flots d'informations sur les réseaux sociaux. Des recettes-maisons sont proposées et circulent dans tous les sens. L'abondance de telles informations crée et renforce la confusion dans la population. Et il est devenu difficile de distinguer le vrai de l'ivraie, le bon du mauvais, l'exact du faux. La CNTT en appelle à la prudence, au sens de discernement de tous pour éviter le drame ».

La CNTT exhorte la population à ne pas céder à la panique mais plutôt respecter rigoureusement toutes les mesures-barrières et préventives édictées par les autorités sanitaires. « Respectons les consignes sanitaires émises par les sources officielles. Lavons-nous les mains plusieurs fois par jour à l'eau et au savon ou au gel hydro-alcoolique. Evitons les contacts physiques, les attroupements et respectons la distance de un (1) mètre, tels que recommandés », conseille le Secrétaire Général.

Par ailleurs, la CNTT félicite tous les acteurs de la chaîne de riposte mise en place au Togo, encourage le personnel de santé mobilisé et impliqué dans cette bataille et invite le gouvernement – en dehors de la capitale – à élargir les dispositions logistiques de riposte à l'intérieur du pays aussi.

Afrique/Santé

Deux médecins pour 1000 habitants

(suite de la page 6)

Niger et du Togo réunis.

Dans un rapport intitulé « Productivity cost of illness », l'OMS analyse l'impact des maladies sur la productivité des économies africaines. En se basant sur des chiffres de l'année 2015, l'institution a calculé les pertes économiques que pourraient subir les pays africains en raison de la mauvaise santé de leurs populations et du taux de mortalité prématuré. D'après l'étude, le coût des maladies en termes de perte de productivité pour les pays africains, varie d'un minimum de 242,3 millions de dollars (Sao-Tomé-Et-Principe) à 879 milliards de dollars (Nigeria). Près de 56,61% de ces coûts est attribuée aux affections liées à la maternité, au SIDA, à la

tuberculose, au paludisme, aux maladies tropicales négligées, aux maladies non transmissibles et aux accidents de la route. « Douze pays de la région représentent l'essentiel des coûts de productivité dus à la mauvaise santé, avec plus de 80 milliards de dollars dans chaque pays » indique également le document. La plupart de ces coûts seraient d'ailleurs liées aux maladies non transmissibles qui comptent pour 37,11% du total des coûts. En 2015, les maladies survenues dans l'espace CEDEAO sont évaluées à plus de 1 129 milliards Int\$ de perte de productivité, « soit l'équivalent de 75% du PIB de la région. Environ 78% de la perte de PIB de la CEDEAO a été supporté par le Nigéria ».

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°587 de LOTO KADOO du 21 Mars 2020

La LONATO a procédé Vendredi dernier à son siège au 588è tirage de LOTO KADOO.

Le vendredi précédent, LOME, et d'ANEHO ont enregistré des gagnants de gros lots.

Ainsi, les opérateurs 50324, 60134 et 60022 basés à LOME, ont enregistré respectivement un lot de 1.000.000F CFA, un lot de 1.500.000F CFA et un maxi gros lot de 6.000.000F CFA.

A ANEHO, c'est un gros lot de 4.500.000F CFA qui a été recensé sur le point de vente 70423.

Dans les autres villes du pays, ce sont surtout des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°588 de LOTO KADOO du 27 Mars 2020

Numéro de base

17 46 75 24 58

LOTO SAM

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°143 DE LOTO Sam du 21 Mars 2020

Le tirage N°144 du LOTO Sam a eu lieu Samedi 28 mars 2020 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Lors du précédent tirage de LOTO Sam, ce sont de nombreux lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 1.000.000F CFA qui ont été enregistrés dans la ville du pays.

Toutefois, LOME, la Capitale a recensé deux lots de 1.000.000F CFA remportés sur les points de vente 30424 et 70123

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°144 de LOTO SAM du 28 mars 2020

Numéro de base

82 83 42 25 30

Numéro bonus

51



LE TÉLÉTRAVAIL C'EST SIMPLE AVEC TOGOCOM !



Togocom vous accompagne et vous propose des solutions adaptées à vos besoins pour continuer à travailler où que vous soyez.



Restez connecté à vos contenus, vos outils, votre équipe, vos partenaires nationaux et internationaux.

Togocom met à votre disposition l'Internet Très Haut Débit avec la Fibre Optique ou la 4G+ qui vous permet de poursuivre vos activités professionnelles (visioconférence via Zoom, Polycom, Skype Entreprise... transferts de fichiers lourds avec Dropbox, Wetransfer, Google Docs, traitement de données, Cloud Services ...) à domicile que ce soit à Lomé ou l'intérieur du pays.

De plus, grâce à la fonction Hot Spot Wifi des Terminaux 4G Togocom, vos équipes peuvent créer leurs réseaux Wifi où qu'elles soient et rester connectées.



Gardez le contact avec votre équipe et vos partenaires 24h sur 24 et 7j sur 7.

Togocom couvre 85% de la population, vos équipes sont joignables partout et à tout moment. Découvrez nos offres (flotte, forfaits) et personnalisez-les à la demande suivant vos besoins.



Gérez vos flux financiers où que vous soyez avec TMoney.

Que vous ayez besoin de payer vos fournisseurs, le salaire de vos collaborateurs, vos factures, vos impôts ou d'encaisser vos paiements, TMoney répond à tous vos besoins sans que vous ayez à vous déplacer ou à manipuler de l'argent en espèces. Une interface digitale Web vous permet de réaliser vos transactions en ligne et par batch.

Avec TMoney, réalisez des transactions sécurisées. TMoney vous assure ainsi la disponibilité de votre argent partout et à tout moment.

Éviter l'usage du cash, c'est éviter la contamination et freiner la propagation du COVID-19.

Nous sommes à votre disposition, contactez votre conseiller client ou écrivez-nous :

teletravail@togotelecom.tg

teletravail@togocom.tg

teletravail@togocel.tg



Togocel

Tgtmng



Togocel_tg

Togotelecom1

togocel.tg

togotelecom.tg